

MOUVEMENT 2022 - SAVOIE

DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME POUR UN CONJOINT BOE ET/OU UN ENFANT RECONNU HANDICAPE OU AYANT UNE MALADIE GRAVE

Document à transmettre au plus tard **lundi 2 mai 2022** à la DSDEN, service médical et social des personnels,
69 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à smsp73@ac-grenoble.fr

Demande au titre du conjoint

Demande au titre de l'enfant

Règles du mouvement régissant les demandes

Cette majoration est attribuée sur décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) après avis du médecin de prévention

Une majoration de 40 points peut être accordée uniquement sur les postes améliorant les conditions professionnelles de l'enseignant.

Pièces à joindre à la demande :

- Photocopie du livret de famille
- Attestation MDPH de l'enfant ou du conjoint ou dossier médical sous pli cacheté
- Documents médicaux relatifs à la pathologie
- Justificatifs attestant que la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom :

Affectation en 2021/2022 (école + ville) :

Adresse personnelle :

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique professionnelle : @ac-grenoble.fr

Date de la demande : ____ / ____ / 2022

Date du RDV avec le médecin de prévention : ____ / ____ / 2022

Signature du demandeur :

Cadre réservé au médecin de prévention lors de la commission

avis favorable

avis défavorable

Type de postes sur lesquels la majoration serait appliquée :

Rappel : la majoration sera appliquée uniquement sur les postes améliorant la situation de l'agent

Date et signature : ____ / ____ / ____